

Chers Amis, nous souhaitons améliorer l'organisation de notre bourse annuelle. A cet effet, je souhaite vous rappeler les règles minimales à respecter pour que nous y parvenions ensemble.

REGLEMENTATION

1. Règlement :

Les inscriptions seront prises en compte à partir du 1^{er} Juillet de cette année.

Les inscriptions seront closes au plus tard le 15 septembre.

Le règlement de l'emplacement devra nous être parvenu au plus tard pour le 1^{er} Octobre ainsi que le coût de l'adhésion ou ré-adhésion.

L'inscription à la bourse ne sera effective qu'à la réception du paiement intégral.

Aucune inscription, aucun règlement ne sera possible sur place.

Les souhaits de placement des stands ne nous engagent en rien si nous ne pouvons pas les respecter.

Il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription pour les désistements après le 15 Septembre.

Les emplacements non occupés à 9h30 ou non excusés, seront considérés comme libres et pourront ainsi être redistribués.

La surface occupée par un stand ne pourra pas dépassée 10 ML

Le nombre de « bracelets » donnés est fonction du nombre de mètre linéaire payé

- Stand de 1 à 3 ML = 2 bracelets,
- Stand de 4 à 7 ML = 3 bracelets,
- Stand de 8 à 10 ML = 4 bracelets,
- Au-delà = 5 bracelets.
- Toute personne supplémentaire devra acquitter un droit d'entrée fixé à 6€.

2. Organisation :

L'accès aux différents étages pour y organiser vos stands se fera le samedi à partir de 9h00.

Les accès seront fermés la nuit.

Les stands devront être opérationnels pour l'ouverture au public.

3. Vente :

La vente des animaux est soumise à la réglementation en vigueur en France.

Aucun reptile venimeux ne pourra être mis en vente au cours de cette bourse.

Les animaux le nécessitant devront être vendus avec les papiers adéquats.

Les étiquettes des animaux mis en vente devront comportées les indications suivantes :

Nom scientifique – Nom vernaculaire – sexe – origine – prix.

4. **Civilité** :

Nous vous invitons à respecter les lieux mis à notre disposition. Pour vous y aider des sacs poubelles vous seront remis.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.

Les animaux de compagnie (chiens, chats, furets et autres), ne seront acceptés dans le bâtiment.

Nous vous rappelons que vos effets personnels sont sous votre entière responsabilité, prenez vos précautions.

L'AFT, par ses représentants se réserve le droit d'exclure toute personne nuisant ou tentant de nuire au bon fonctionnement de cette manifestation. Toute personne ne respectant les règles précédemment énoncées sera priée de quitter la bourse. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

MODE DE PAIEMENT

Le paiement des emplacements et des abonnements ou réabonnements **ne se fera qu'en chèque**. Les chèques à l'ordre de « **A F T** » seront à envoyer à Patrick CRAJKA.

Les inscriptions se feront auprès de Patrick CRAJKA.

Tarifs 2011 : (voir bulletin de réservation)

Adhésion = 30 €/an

Professionnels = 15 € /ML

Particuliers = 15 €/ML supplémentaire (adhérent) et 30 €/ML (non adhérent).

Rappel : L'encaissement des chèques ne sera effectif qu'au lendemain de la bourse. Quelle que soit la date du règlement, tout réabonnement ne prend effet qu'à sa date anniversaire bien que la cotisation soit versée préalablement.

CONTACT

Patrick CRAJKA

10, Rue des Mésanges – 17100 – Les GONDS – 05 46 91 36 96 – 06 30 19 02 87

patrick.crajka@orange.fr

Youri CRAJKA

19, Avenue de la Gare – 89510 – VERON – 06 31 68 86 23

youyoucrajka@aol.com ou sur Facebook.

Lexique : ML = Mètre Linéaire